Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260709-2026_07_77-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE ET VILAINE)

Délibération n° **2026 - 07 - 77** - Séance du 09 juillet 2026

En exercice : **27**

Présents : **21**

Qui ont pris part à la délibération : **27**

Date de la convocation : **02 juillet 2026**

Date de l'affichage : **02 juillet 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **jeudi 9 juillet à vingt heures**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Présents : PRIZÉ Laurent ; LHERMITTE Hervé ; HUGUENIN Florence ; MARCHERON Bertrand ; MATTEÏ Pauline ; ROZAT Manon ; GUITTON Bertrand ; GENDROT Rémy ; SENÉ Rokhaya Dite Daba ; RICHARD Dominique ; LOMMERT Isabelle ; LE MAGOAROU Anne ; ABGRALL Julien ; DUMOND Éric ; RACAPÉ Sarah ; CHOMAUD Guillaume ; VIMONT Anne ; LALOÉ Renaud ; HEURTEBIZE Hélène ; OLLIER Bernard ; VICAIRE Anne ;

Excusé.e.s : MÉZIANI Nadia (pouv à HEURTEBIZE Hélène) ; HUBERT Stéphane (pouv à VIMONT Anne) ; GÉRARD Pierrick (pouv à MARCHERON Bertrand) ; LAMBERT Charline (pouv à ABGRALL Julien) ; WADIER Typhaine (pouv à GENDROT Rémy) ; GAVARD Caroline (pouv à DUMOND Éric).

Secrétaire de séance : **Rémy GENDROT**

CONVENTION D'APPRENTISSAGE – SERVICE ESPACES VERTS

Présentation faite par Monsieur Hervé LHERMITTE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code du travail, notamment ses articles L. 6221-1, L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5 ;

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260709-2026_07_77-DE

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu le décret n° 2019-32 du 18 janvier 2019 relatif aux compétences professionnelles exigées des maîtres d'apprentissage et au service chargé de la médiation en matière d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu le décret n° 2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus, ainsi qu'aux bénéficiaires des dérogations prévues par les dispositions en vigueur, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application au sein d'une administration ;

Considérant que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour la collectivité, en répondant aux besoins de qualification et de transmission des compétences ;

Considérant que le service Espaces Verts est en mesure d'assurer l'encadrement et la formation pratique d'un apprenti dans de bonnes conditions ;

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune souhaite recruter un apprenti au sein du service Espaces Verts afin de préparer un **Brevet Professionnel (BP) Aménagements Paysagers**.

Le contrat d'apprentissage serait conclu pour une durée de **deux ans**, à compter du **1er juillet 2026**, conformément à la réglementation en vigueur.

La rémunération de l'apprenti sera fixée selon les dispositions législatives et réglementaires applicables, en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le recours au contrat d'apprentissage pour le recrutement d'un apprenti préparant **un BP Aménagement Paysager au sein du service Espaces Verts**, pour une durée de deux ans à compter du 1er juillet 2026 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'apprentissage, la convention de formation et tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance
Rémy GENDROT

Le Maire
Laurent PRIZÉ



